



JUDO CLUB MORESTEL

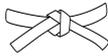
Salle Robert Calza (à côté du lycée de Morestel)

486 Rue Paul Claudel

38510 MORESTEL

28^{ème} CHALLENGE MORESTELLOIS

Dimanche 9 novembre

A partir de la ceinture blanche  Récompense pour tous les judokas 

Horaire des pesées

Benjamins

Pesée : 8h45 - 9h15

Mini-poussins (2018-2019)

- 27 kg pesée : 10h30 - 11h

+27 kg pesée: 11h45 - 12h15

Poussins (2016-2017)

- 32 kg pesée : 13h - 13h30

+32 kg pesée: 14h15 - 14h45

Entrée : 2,50 € par adulte, gratuit pour les judokas et les mineurs

Buvette et restauration sur place

Paiement en espèces ou CB



JUDO CLUB MORESTEL

Salle Robert Calza (à côté du lycée de Morestel)

486 Rue Paul Claudel

38510 MORESTEL

28^{ème} CHALLENGE MORESTELLOIS

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 :

Les judokas devront être titulaires de leur licence FFJDA.

ARTICLE 2 :

Les inscriptions se feront sur extra-net. Les catégories d'âge et de poids seront demandées. Une jauge max de 100 judokas par catégorie est établie. Date limite d'inscription : le vendredi 7 novembre 2025.

ARTICLE 3 :

Le tournoi est sous forme de poules de 3 ou 4 pour toutes les catégories d'âge.
Mixité possible pour les mini-poussins et les poussins.

ARTICLE 4 :

Les pesées se dérouleront en kimono, avec une tolérance de 1 kg.

ARTICLE 5 :

Pour chaque catégorie d'âge, un échauffement dirigé est prévu :

Benjamins : 9h15 à 9h45.

Mini-poussins : -27 kg de 11h à 11h15

+27 kg de 12h15 à 12h30

Poussins : -32 kg de 13h30 à 13h45.

+ 32 kg de 14h45 à 15h

ARTICLE 6 :

Les combats se dérouleront debout comme suit :

Benjamins : durée de combat de 2 min, victoire par ippon

Mini-poussins : durée de combat de 1min30, victoire par 2 ippons

Poussins : durée de combat de 1 min30, victoire par 2 ippons.

ARTICLE 7 :

L'arbitrage se fera selon le règlement FFJDA par un arbitre du club, et de jeunes arbitres en apprentissage.

ARTICLE 8 :

Il s'agit d'une manifestation amicale et nous demandons aux parents et aux coachs de supporter leurs enfants et judokas sans aucune animosité.

Aucune pression ne doit être exercée aux judokas et aux arbitres.

ARTICLE 9 :

Le Judo Club de Morestel se réserve le droit de modifier le présent règlement si les circonstances le nécessitent pour le bon déroulement du tournoi.

ARTICLE 10 :

Le Judo Club de Morestel décline toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 11 :

L'inscription implique l'acceptation de ce règlement.